



Litige sur une vente de particulier à particulier

Par **David711**, le **27/02/2013** à **00:16**

Bonjour à tous les intervenants,

Il à quelques jours (disons m[^]me deux semaines maintenant) j'ai vendu un échantillon minéral de collection à un particulier en passant une annonce sur ebay. Cette annonce était en achat immédiat avec l'option "ou faire offre". J'ai reçu une offre en dehors d'ebay très intéressante par rapport au prix que je proposais en "achat immédiat" et j'ai donc accepté de finaliser cette offre en retirant mon annonce d'ebay comme cela m'ai autorisé par le règlement d'ebay.

Après deux jours de négociation, j'ai donc obtenu la confirmation d'achat que je demandais comme "garantie" de paiement. Quatre jours plus tard, je reçois le paiement de l'acheteur par chèque que je dépose le jour même à la banque et procède donc à la préparation du colis en vue de l'encaissement du chèque. Je précise que j'ai établis des règles sur mes différentes ventes parce que j'ai souvent eu des problèmes avec d'autres acheteurs et que ça devenais pesant. (je peux vous les copier/coller si besoin)

A l'encaissement du chèque, j'envois donc le colissimo en recommandé avec assurance aux taux R2 (je le fais toujours lorsque les sommes sont conséquentes même si jusqu'à présent, je n'ai jamais eu d eproblème). Trois jours plus tard, l'acheteur reçoit le colis mais étant absent, c'est sa femme qui signe pour recevoir le colis. Le soir même, l'acheteur m'envoi un mail me disant que le contenu du colis, donc le minéral en question, est cassé et prétend que mon emballage était insuffisant.Preuve que l'objet est cassé par la photo que l'acheteur joint à son mail. Le lendemain matin, je suis donc allez à la poste pour procéder à une réclamation visant à me faire rembourser les dégâts puisque le colis est assuré et j'en informe l'acheteur en lui disant qu'il serait probablement amené à être contacté par la poste pour l'enquête.

5 jours plus tard, l'acheteur me recontacte impatient et demande réparation en me proposant soit le remboursement total soit partiel en gardant l'échantillon cassé. J'ai refusé pour deux raisons. La première, il n'a pas vérifié le contenu du colis avant signature comme je le stipulais dans mon annonce et secondo, il s'est passé entre 4 et 6h entre le moment ou sa femme à réceptionné le colis et le moment ou il l'a ouvert et d'après lui constaté les dégâts.

Au bout du dixième email de pression et chantage de sa part, il me demande de finaliser ce litige sous trois jours ou il déposera un recours en justice.

Que dois je faire ? Rester sur mes positions en attendant qu'il me traîne devant un juge de proximité ou lâcher prise et le rembourser ?

Je m'excuse pour la longueur du post mais il me paraissait important de vous signaler des faits importants.

Merci de vos réponses.